

établissements de jour et de nuit un système amélioré pour les prolongations d'horaires

Afin de mieux répondre aux attentes des établissements publics, la police du commerce et le service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne ont mis en ligne une nouvelle version du système de gestion des prolongations d'horaires.

La mise à jour fournit aux établissements la possibilité de consulter, dans leur espace dédié, l'historique complet des autorisations obtenues. Il devient également possible de définir des périodes de suspension des demandes récurrentes en cas de fermeture (vacances, travaux ou autres). Enfin, un système d'aide à la décision est mis à disposition de la police du commerce afin que celle-ci puisse appréhender au mieux la réalité des usages des établissements et répondre rapidement à leurs sollicitations ou contestations.

Il s'agit de la deuxième mise à jour de ce système lancé fin 2014. Auparavant, la centrale d'engagement de la police délivrait par téléphone les autorisations de prolonger les horaires des établissements de jour et de nuit. Elle devait souvent le faire à l'approche des heures où, justement, le travail de la centrale est conséquent. Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Municipalité s'est attachée à libérer les membres du corps de police de ces tâches administratives.

L'application est disponible sur tous les supports informatiques (smartphones, tablettes, PC ou MAC). Ce système fiable et souple est littéralement plébiscité par les établissements concernés. Il leur permet d'obtenir plus rapidement les autorisations de prolongation d'horaires. Les responsables d'établissements peuvent aussi mieux contrôler quel collaborateur a fait la demande et quand. Par ailleurs, la possibilité d'effectuer des demandes récurrentes évite aux établissements de devoir effectuer des démarches quotidiennes.

La police du commerce souhaite remercier les établissements ayant fourni leur aide tout au long de la construction de la solution. Cette consultation aura permis de fournir une solution plus proche des attentes des professionnels. Ceux-ci ont d'ores et déjà fait part de leur satisfaction.

Administration générale et culture
La direction des sports, de l'intégration et de la
protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**
- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00**

Lausanne, le 22 avril 2016

